

# CAHIER DES CHARGES POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES JOINTS D'ETANCHEITE DES VITRAGES DES HUIT APPARTEMENTS DE LA CRRAE-UMOA AU PLATEAU



Date limite de réception des offres : Vendredi 30 août 2024 à 12h 00 mn

# **SOMMAIRE**

I.	OBJET	.2
ij.	PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA	.2
III.	SERVICES ATTENDUS	.2
ĪV.	CONSIDERATIONS GENERALES	.2
<b>4</b> . I	Allotissement2	
4.2	Régime des prix2	
	Conditions et modalités de paiement3	
4.4	Connaissance des conditions du marché3	
4.5		
4.6	Contenu des offres4	
4.7	Critères d'évaluation des offres4	
	B Dépôt des offres4	
4.9	Compléments d'informations4	
٧.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	. 5



### I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif aux travaux de remplacement des joints d'étanchéité des vitrages des huit (8) appartements du complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), au Plateau.

### II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un (01) Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

### III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour les travaux de remplacement des joints d'étanchéité des vitrages des huit (8) appartements de son complexe immobilier du Plateau, dont les caractéristiques sont indiquées au point V du présent document.

Les vitrages ne devront pas être altérés, ni brisées par ces travaux. Les opérations éventuelles de démontage de manutention et de repose sont à la charge du soumissionnaire.

### IV. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre sera rejetée pour non-conformité et déclarée nulle.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

### 4.1 Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un (01) lot unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de se lot sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

### 4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une facture pro-forma détaillée et chiffrée, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

### 4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire délivrée par un établissement bancaire agréé par la BCEAO. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériels et travaux.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

### 4.4 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global, forfaitaire et non révisable ;
- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et en règle vis-à-vis de la législation sociale, administrative et fiscale qui lui est applicable. L'absence de production des documents justificatifs entraine la nullité de l'offre du soumissionnaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

### 4.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires rangés dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES JOINTS D'ETANCHEITE DES VITRAGES DES HUIT (8) APPARTEMENTS DE LA CRRAE-UMOA AU PLATEAU"

(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre:

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA Angle Boulevard BOTREAU ROUSSEL – Rue Privée CRRAE-UMOA 01 BP 2056 Abidjan 01 CÔTE D'IVOIRE



L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales, ainsi que les spécifications techniques du présent cahier des charges.

### 4.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation de la société (forme sociale, implantation, domaines d'activité, organisation, etc.) ;
- les documents administratifs (Registre de commerce, Attestation CNPS, Attestation de régularité fiscale)
- les références professionnelles et de prestations similaires (attestations de bonne exécution);
- les caractéristiques et fiches techniques du matériel proposé ;
- le délai de livraison et la durée de garantie des travaux.

### L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereau de prix.

### 4.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques demandées ;
- le délai de livraison et la durée de garantie du matériel fourni ;
- la pertinence de l'offre financière ;
- les fiches techniques des matériaux et accessoires à utiliser dans le cadre des travaux.

### 4.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) situé au 4ème Etage B de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan - Plateau.

### 4.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- soit par télécopie au numéro 00 225 27 20 25 95 25 ;
- soit par messagerie électronique à l'adresse « darh@crrae.org ».

Les demandes de compléments d'informations devront être émises cinq (05) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au requérant et publiées sur le site web de la CRRAE-UMOA à l'adresse www.crrae.org, dans la rubrique « Avis et communiqués ».



Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

## V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le détail des travaux et les caractéristiques techniques des matériaux sont indiqués dans le tableau ci-après.

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QUANTITE
Travaux de remplacement des joints des vitrages des huit appartements	<ul> <li>Type de matière : TPV</li> <li>Couleur noir</li> <li>Nombre d'appartements : 8</li> </ul>	A préciser par le soumissionnaire

